

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28225**

Intitulé

Architecte des systèmes d'information (MS)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

CentraleSupélec

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur Général

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326n Analyse informatique, conception d'architecture de réseaux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire effectue les activités suivantes:

1. Traduire les besoins de l'entreprise dans une vision globale du SI
2. Modéliser le SI en langage adapté aux exigences
3. Définir et mettre en place l'architecture technique
4. Définir et mettre en place l'architecture logicielle
5. Définir et mettre en place une architecture d'entreprise

Le titulaire est capable de:

- Identifier les tendances actuelles des systèmes d'information.
- Cartographier les exigences en vue de documenter le cahier des charges du système d'information.
- Dégager les grands principes d'urbanisation du SI en accord avec la stratégie de l'entreprise.
- Etablir un diagramme des fonctionnalités du système d'information, adaptées aux exigences utilisateurs.
- Elaborer les modèles de données et de traitement.
- Intégrer ces modèles dans les diagrammes dynamiques de modélisation du système.
- Choisir les matériels en fonction des attentes des utilisateurs
- Optimiser les coûts complets
- Utiliser des protections adaptées aux matériels et à leur environnement technique afin de garantir leur disponibilité permanente
- Elaborer des programmes et protocoles de tests
- Etablir l'organigramme des responsabilités
- Sécuriser les accès
- Etablir un diagramme des services et catégories d'utilisateurs
- Comparer les solutions logicielles du marché en termes de fonctionnalités et de coûts, afin de proposer les solutions les mieux adaptées au cahier des charges
- Détailler une méthodologie d'approche globale du système d'information par l'architecture d'entreprise
- Modéliser les objectifs de transformation de l'entreprise impactant le système d'information
- Concevoir une gouvernance adaptée du système d'information en cohérence avec la stratégie de l'entreprise

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Toutes entreprises industrielles et de services, organismes publics, associations, sociétés de services informatiques

Architecte des systèmes d'information; Architecte des réseaux et systèmes d'information; Architecte technique des SI; Architecte de l'infrastructure logicielle; Architecte d'entreprise

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1802 : Expertise et support en systèmes d'information

Réglementation d'activités :

La profession n'est pas réglementée, mais l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) publie un recueil des bonnes pratiques en la matière.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Validation des cinq blocs de compétences du référentiel :

1. Traduire les besoins de l'entreprise dans une vision globale du SI
2. Modéliser le SI en langage adapté aux exigences
3. Définir et mettre en place l'architecture technique
4. Définir et mettre en place l'architecture logicielle
5. Définir et mettre en place une architecture d'entreprise

Réalisation et soutenance de la thèse professionnelle (règlement de la Conférence des Grandes Ecoles)

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 28225 - Traduire les besoins de l'entreprise dans une vision globale du SI</p>	<p>Descriptif des principales compétence Identifier les objectifs de transformation au regard de la stratégie de l'entreprise et en interaction avec les utilisateurs Détailler les exigences résultant de la transformation de l'entreprise. Intégrer l'ensemble des objectifs et exigences dans une vision globale du système d'information.</p> <p>Modalités d'évaluation et de certification Evaluation individuelle par étude de cas donnant lieu à un rapport écrit et à une présentation devant les pairs et les formateurs.</p> <p>Obtention du titre Bloc de compétences capitalisable (validité du bloc : 5 ans)</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 28225 - Modéliser le SI en langage adapté aux exigences</p>	<p>Descriptif des principales compétences Traduire les exigences des utilisateurs en spécifications fonctionnelles. Elaborer les modèles de données et de traitement Visualiser la conception d'un système d'information grâce aux diagrammes UML (langage de modélisation unifié).</p> <p>Modalités d'évaluation et de certification Evaluation écrite et individuelle à l'occasion de travaux pratiques sur des cas concrets.</p> <p>Obtention du titre bloc de compétences capitalisable (validité du bloc : 5 ans)</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 28225 - Définir et mettre en place l'architecture technique</p>	<p>Descriptif des principales compétences Utiliser des protections adaptées aux matériels et à leur environnement technique afin de garantir leur disponibilité permanente Elaborer des programmes et protocoles de tests Etablir l'organigramme des responsabilités</p> <p>Modalités d'évaluation et de certification Evaluation par la rédaction et la soutenance orale de la thèse professionnelle</p> <p>Obtention du titre Bloc de compétences capitalisable (validité du bloc : 5 ans)</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 28225 - Définir et mettre en place l'architecture logicielle</p>	<p>Descriptif des principales compétences Comparer les solutions logicielles du marché en termes de fonctionnalités et de coûts, afin de proposer les solutions les mieux adaptées au cahier des charges Etablir les programmes et protocoles de tests des applications Etablir l'organigramme des responsabilités et des services Organiser et sécuriser les accès</p> <p>Modalités d'évaluation et de certification Evaluation par la rédaction et la soutenance orale de la thèse professionnelle</p> <p>Obtention du titre Bloc de compétences capitalisable (validité du bloc : 5 ans)</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 28225 - Définir et mettre en place une architecture d'entreprise	<p>Descriptif des principales compétence</p> <p>Modéliser les objectifs de transformation de l'entreprise impactant le système d'informat</p> <p>Concevoir une gouvernance adaptée du système d'information en cohérence avec la stratégie de l'entreprise</p> <p>Mesurer l'importance de l'investissement au regard des exigences des utilisateurs et de la stratégie de l'entreprise</p> <p>Concevoir les protocoles d'audit du système d'information afin d'assurer l'amélioration continue des dispositifs de sécurité</p> <p>Modalités d'évaluation et de certification</p> <p>Evaluation par la rédaction et la soutenance orale de la thèse professionnelle</p> <p>Obtention du titre</p> <p>Bloc de compétences capitalisable (validité du bloc : 5 ans)</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Président : Directeur des Etudes de CentraleSupélec. 4 personnes dont 2 extérieures à l'autorité délivrant la certification. Salariés : 50%, Employeurs : 50%.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Président : Directeur des Etudes de CentraleSupélec. 4 personnes dont 2 extérieures à l'autorité délivrant la certification. Salariés : 50%, Employeurs : 50%.
En contrat de professionnalisation	X	Président : Directeur des Etudes de CentraleSupélec. 4 personnes dont 2 extérieures à l'autorité délivrant la certification. Salariés : 50%, Employeurs : 50%.
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2016	X	Président : Directeur des Etudes de CentraleSupélec. 4 personnes dont 2 extérieures à l'autorité délivrant la certification. Salariés : 50%, Employeurs : 50%.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 07 avril 2017 publié au Journal Officiel du 21 avril 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I, sous l'intitulé "Architecte des systèmes d'information (MS)" avec effet au 02 janvier 2013, jusqu'au 21 avril 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Les promotions comptent au maximum une dizaine de participants.

Autres sources d'information :

<http://www.exed.centralesupelec.fr/fr>

CentraleSupélec

Lieu(x) de certification :

CentraleSupélec : Île-de-France - Hauts-de-Seine (92) [Chatenay-Malabry]

CentraleSupélec

Grande Voie des Vignes

92295 CHÂTENAY-MALABRY Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CentraleSupélec - Plateau du Moulon - 3, rue Joliot-Curie - 91192 Gif-sur-Yvette cedex

Historique de la certification :

Mastère spécialisé accrédité par la Conférence des grandes écoles (CGE) en 2010 sous l'intitulé MS ASI (Architecte des systèmes d'information)

Accréditation renouvelée en 2014